

Au Conseil Communal
De et à
1530 Payerne

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n° 06/2021

**Objet du préavis : Réaménagement des rues du Favez,
de la Vignette et du passage de la Blancherie**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis n°06/2021 était composée de :

- Jaquet Josefa
- Bucher Léa, en remplacement de Ney Zagorka
- Bürgi Jean-Pierre
- Perey Stéphane
- Martin Segura César
- Sauterel Daniel
- Cruz Diana, présidente-rapportrice

La commission s'est réunie deux fois le mardi 4 et 11 mai 2021.

En date du mardi 4 mai 2021 directement sur place en présence de Monsieur le Municipal André Jomini et Monsieur Frédéric Monney chef du service Infrastructures.

En deuxième partie de séance la commission s'est réunie à la salle de la Municipalité afin d'échanger sur le préavis et de préparer les questions.

En troisième parti de séance, Monsieur le Municipal André Jomini et Monsieur Frédéric Monney chef du service Infrastructures nous ont rejoints afin de répondre à nos questions au sujet du préavis susmentionné.

La commission les remercie pour leurs disponibilités et explications claires, précises et détaillées.

1. Préambule

La commission chargée de l'étude de ce préavis regrette de ne pas avoir pu bénéficier de plus de temps pour l'analyse de ce dernier.

Les travaux étant prévus pour le mois de juillet 2021 pour une durée de 4 mois, nous ne pouvons que constater que les délais sont relativement courts, et sommes vraisemblablement dans l'urgence.

La commission a néanmoins pris bonne note que la commune n'a pas été intégrée au départ du projet d'agrandissement du GYB, mais uniquement dès le lancement des travaux.

2. Généralités

Après avoir parcouru du bas de la vignette jusqu'à l'entrée du GYB puis en revenant par le passage de la Blancherie nord, voici ce qui suit :

- Les élèves du GYB arrivant depuis le centre-ville ainsi que depuis la gare seront nombreux à utiliser ces accès. Les élèves doivent pouvoir marcher librement et en toute sécurité.
- Le projet d'élargissement du trottoir qui ne respecte plus les normes, sera dès lors entre 2 mètres 80 à 3 mètres sur le projet projeté. (*la largeur minimale demandée est de 2 mètres*).
- La route de la vignette est une route communale. Cette route est interdite aux camions, mise à part pour la livraison au centre-ville. *Cela étant déjà d'actualité.*
- Actuellement la largeur de la route est à 7 mètres et elle passera à 6 mètres.
- A la montée, la piste cyclable sera maintenue.

Trafic

La commission a été très rapidement interpellée par le fait que l'on mentionne **que les aménagements projetés devraient contribuer à faire baisser le trafic.**

Bien au contraire, la crainte qu'il y ait plus de trafic aux heures de pointes inquiète la commission.

Les horaires décalés des élèves pourraient être une solution envisagée si celle-ci n'est pas encore d'actualité. La commission espère que pour les "déposes minutes" ceux-ci seraient rapidement découragés ainsi laissant l'accessibilité au centre-ville.

Nouvel accès GYB / Parking

Le futur accès au GYB est apprécié par la commission.

Cette dernière se demande qu'en sera-t-il de l'ancien accès ?

L'ancien accès sera ouvert pour les professeurs ainsi que pour les élèves qui rencontrent des difficultés de mobilité.

Concernant le parking actuel, celui-ci sera également mis à leur disposition.

Mobilité Douce

Afin de veiller à la bonne marche du nouvel accès, les Cantons de Vaud et de Fribourg ont mandatés à leur charge, l'entreprise Securitas qui sera présente avec des agents de sécurité chaque jour, pour une durée minimale de 2 semaines.

La sécurité publique sera également présente pour une durée qui reste à déterminer mais au minimum 2 semaines après la fin des travaux également.

L'évolution de la mobilité douce étant en pleine croissance, la commission s'est posée la question si une étude a été effectuée au vu des travaux envisagés à proximité du GYB. La réponse est qu'effectivement, une évaluation globale est en cours de réalisation pour la circulation de Payerne dans sa globalité complète. Celle-ci sera participative avec les différents acteurs concernés prochainement.

Feux de circulation

La question des feux de circulation a laissé place à une demande de mise en place des câbles en prévision pour le futur. La demande semble être réalisable en état.

Bus

L'arrêt de bus bénéficiera d'un abri avec un banc pour 2 personnes. Effectivement, la capacité est plus importante si nous ne mettons pas de bancs.

Le bus est régional.

Espace Verts

La commission s'est réunie une 2^{ème} fois, soit le mardi 11 mai 2021, afin de discuter de l'opposition de Monsieur Dominique Sartori.

La commission est favorable à lever l'opposition pour autant que la norme VSS 640 070 ne permette pas la plantation d'une rangée d'arbres. Voir annexes.

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, à l'unanimité de ses membres, celle-ci vous propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

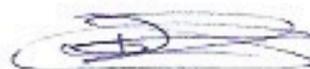
- Vu** le préavis n° 06/2021 de la Municipalité du 31 mars 2021 ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1 Amendé** : de lever l'opposition déposée dans le cadre de l'enquête publique avec un délai de 30 jours à la cours de droit administratifs et public (CDAP), pour autant que la norme VSS 640 070 ne permette pas la plantation d'une rangée d'arbres.
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à réaménager les rues du Favez, de la Vignette, et le passage de la Blancherie pour un montant de Fr .882'400.- TTC, montant dont il y aura lieu de déduire les participations attendue des Cantons de Vaud et de Fribourg ;
- Article 3** : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 882'400.- et à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ;
- Article 4** : d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 365'000.- TTC et de l'amortir sur une durée de 25 ans

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la commission,
La Présidente-Rapportrice



Diana Cruz

Au Conseil Communal
De et à
1530 Payerne

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n° 06/2021

**Objet du préavis : Réaménagement des rues du Favez,
de la Vignette et du passage de la Blancherie**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis n°06/2021 était composée de :

- Jaquet Josefa
- Bucher Léa, en remplacement de Ney Zagorka
- Bürgi Jean-Pierre
- Perey Stéphane
- Martin Segura César
- Sauterel Daniel
- Cruz Diana, présidente-rapportrice

La commission s'est réunie deux fois le mardi 4 et 11 mai 2021.

En date du mardi 4 mai 2021 directement sur place en présence de Monsieur le Municipal André Jomini et Monsieur Frédéric Monney chef du service Infrastructures.

En deuxième partie de séance la commission s'est réunie à la salle de la Municipalité afin d'échanger sur le préavis et de préparer les questions.

En troisième parti de séance, Monsieur le Municipal André Jomini et Monsieur Frédéric Monney chef du service Infrastructures nous ont rejoints afin de répondre à nos questions au sujet du préavis susmentionné.

La commission les remercie pour leurs disponibilités et explications claires, précises et détaillées.

Dominique Sartori
Impasse des Cerisiers 1
1530 Payerne

Aux partis politiques
de la Commune de Payerne
et à leurs conseillers communaux

Payerne, le 5 MAI 2021

Objet : enquête publique CAMAC no 09/2021

- Extension du Gymnase Intercantonal de la Broye (GYB) - Adaptation des infrastructures communales – Réaménagement des rues de la Vignette, du favez et du passage de La Blancherie

Réponse de l'opposant à « Position de la commune » sur le préavis no 06/2021

Selon paragraphe

C'est le moment ou jamais de prendre une décision et de porter une analyse objective sur les réponses de la commune aux raisons de mon opposition.

Il est tout à fait possible d'aménager le chemin piéton de la Vignette avec des arbres. J'ai appris par M. Diserens, ingénieur du projet que deux propositions d'implantations d'arbres avaient été faites. Une fois par le bureau Küng et Associés, mandataires et une fois par M. Bucher, ingénieur de ville. Ces deux propositions n'ont pas été prises en considération par la Municipalité probablement par facilité ...

Concernant la position de la commune pages 7/18 du préavis.

Paragraphe 1 : Pas contesté

Paragraphe 2 : Pas contesté, mais l'un n'empêche pas l'autre. Deux propositions ont été faites.

Paragraphe 3 : Normes VSS 640 070.....

Paragraphe 4 : C'est un faux problème. Un espace variable entre 15 à 20 mètres n'est pas dérangeant. Il y a un bon nombre d'exemples pour cela.

Paragraphe 5 VSS 640 070 : Si un arbre planté tous les 15 à 20 est un obstacle, cela se saurait ... ! Je ne pense pas qu'un arbre sis en bordure de trottoir soit un obstacle. La norme 640 070 demande plutôt que le trottoir puisse être utilisé en toute sécurité (photo annexée accès au GYB)

Paragraphe 6 : L'élargissement du trottoir n'est pas mis en cause, en outre la commune est propriétaire d'une bande de terrain qui peut être utilisée dans ce projet. L'expérience montre que les « possibilités ultérieures » ne sont pas réalisées. Des basquets ou des plantations de haies ne sont pas mon vœu, mais bien la plantation unique d'une rangée d'arbres.

Paragraphe 7 : Une population de 7300, 10000 ou 12000 personnes ne changent rien au concept Ferdersen et en tout cas pas pour ce préavis, on parle ici de 1500 élèves à l'horizon 2025. Ces 1500 élèves n'arrivent pas tous dans le même train, à la même heure et n'empruntent pas forcément le même chemin.

Paragraphe 8 : DGIP.... Les projets proposés par le bureau Küng et Associés ou par Monsieur Bucher ont-ils été présentés au DGMR Direction Générale de la Mobilité et des Routes qui est à mon avis plus pertinente qu'une présentation au DGIP Direction Générale de l'Instruction Publique ?

Paragraphe 9 : Secteur 1 ou Secteur 2. Manifestement les deux études proposées n'ont pas été retenues vraisemblablement sous la pression des délais

Ma conclusion

Une remise en question n'est pas une catastrophe. Les élèves atteindront de toute façon le CYB même si une non-acceptation de ce préavis remet en cause le programme de réalisation. Lors des dernières élections communales, tous les partis politiques ont prôné la plantation d'arbres.

Par l'acceptation d'un amendement, vous pouvez demander une plantation d'arbres cohérente et en phase avec vos ambitions de verdifier la ville.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à mon intervention objective, je vous présente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux des partis politiques payemois, mes meilleures salutations.

Dominique Sartori

Annexe : ment + PS

Extrait de mon courrier d'opposition P.S. : en rouge mes nouveaux commentaires

Même si ce P.S. n'a rien à voir avec ce courrier, je m'étonne que le projet du restaurant de la piscine présenté et accepté sur préavis soit soudain diminué d'un tiers des places prévues pour le concours d'appel d'offres d'honoraires par votre service. (Plus que 44 places au lieu des 66 places du préavis accepté par le conseil communal → Cela devient presque une buvette de tennis. Dans vos critères de sélection pour faire partie du concours, il y a : 50% le tarif, **40% avoir réalisé un bassin olympique de 50m ces 5 dernières années** et 10% la qualité des intervenants.

Comme vous l'imaginez, il n'y a pas beaucoup d'ingénieurs et d'architectes dans notre région qui peuvent répondre à ces critères de sélection ...

Encore un concours d'appel d'offres d'honoraires qui favorise vos contribuables ...

Si je pense évidemment que le travail de filtration d'une piscine mérite une équipe de spécialistes, ce n'est pas très élégant d'utiliser ce procédé pour évincer les bureaux d'architectes et d'ingénieurs de la place. Mais peut-être êtes-vous à nouveau trop engagés financièrement auprès des mandataires déjà choisis ?

A ce sujet, je joins en annexe l'extrait de la Fouille des Avis officiels du 24 avril 2021.

Comme prévu et comme nos autorités l'ont souhaitée ... aucune offre de bureaux d'ingénieurs ou d'architectes de Payame. 1 seule offre correspondant aux critères de sélection : les maîtres et concepteurs du projet → donc pas de concurrence.

Je persiste et signe pour dire que le restaurant de la piscine ne doit pas être démoli.

En annexe, ma proposition du 22 septembre 2019 suite à ma visite du site. Tous les problèmes : désamiantage, protection incendie, etc... seront de toute façon à traiter. Mais à cette époque, le projet de démolition et de construction avait déjà été fait par l'entreprise aujourd'hui adjudicataire.

Dominique Sartori
Impasse des Cerisiers 1
1530 Payerne

COPIE

Lettre apportée
A la Municipalité
de la Commune de Payerne
Direction des travaux
Hôtel-de-Ville
1530 Payerne

Payerne, le 8 mars 2021

Objet : enquête publique CAMAC no 09/2021
- Extension du gymnase Intercantonal (GYB) - Adaptation des Infrastructures communales - Réaménagement des rues de la Vignette, du Favez et du passage de La Blancherie

OPPOSITION

Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,
En qualité de citoyen résidant dans la Commune de Payerne, concernant la réalisation du réaménagement de la Vignette après consultation du dossier d'enquête, je fais **opposition au projet présenté.**

A l'heure où vous, les Municipaux et Syndic, vous targuez de vouloir une ville verte, accueillante, comment pouvez-vous laisser passer et présenter un dossier tel que celui-ci ? Probablement encore un projet décidé dans la précipitation (comme bien souvent) ou alors cette proposition d'aménagement telle que proposée vous a-t-elle échappé ?

Des efforts et des aménagements plaisants ont été réalisés à la rue Guillemaux, à la montée de la Riolaz et à d'autres endroits de notre ville. Ce passage de la Vignette est emprunté par de nombreuses personnes soit pour l'accès au GYB soit pour celui de la piscine ou par les résidents de la Blancherie. Il n'y a aucune raison de ne pas poursuivre vos aménagements urbains surtout à l'entrée principale de notre ville. Pour mémoire, je joins en annexe un extrait commandé par vos prédécesseurs « Conception directrice pour l'aménagement des espaces publics de la ville de Payerne » à M. Ferdessen et un petit croquis s'en inspirant.

En résumé, pour le bien de tous et le plaisir des yeux et du bien-être, je désire que vous plantiez des arbres et fassiez quelques aménagements urbains tels que vous l'avez déjà réalisé ailleurs. Peut-être 5 à 6 arbres sur ce tronçon et à suivre bien évidemment sur le reste de la Vignette lors de la réalisation à venir.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à mon intervention objective, je vous présente, Monsieur le Syndic, Messieurs les membres de la Municipalité, mes meilleures salutations.



Dominique Sartori

Annexe : ment + PS

P.S. :

Même si ce P.S. n'a rien à voir avec ce courrier, je m'étonne que le projet du restaurant de la piscine présenté et accepté sur préavis soit soudain diminué d'un tiers des places prévues pour le concours d'appel d'offres d'honoraires par votre service. Dans vos critères de sélection pour faire partie du concours, il y a : 50% le tarif, 40% avoir réalisé un bassin olympique de 50m ces 5 dernières années et 10% la qualité des intervenants.

Comme vous l'imaginez, il n'y a pas beaucoup d'ingénieurs et d'architectes dans notre région qui peuvent répondre à ces critères de sélection ...

Encore un concours d'appel d'offres d'honoraires qui favorise vos contribuables ...

Si je pense évidemment que le travail de filtration d'une piscine mérite une équipe de spécialistes, ce n'est pas très élégant d'utiliser ce procédé pour évincer les bureaux d'architectes et d'ingénieurs de la place. Mais peut-être êtes-vous à nouveau trop engagés financièrement auprès des mandataires déjà choisis ?

Pour information, notre piscine communale et son restaurant ont été réalisés par les architectes Zürcher et Righetti et par l'ingénieur fribourgeois reconnu Beda Hefti qui a à son actif des réalisations (Bains de la Motta à Fribourg, piscine de Renens, ...).

Je tiens quand même à vous informer que bien des ingénieurs et architectes pensent comme moi, mais ne veulent pas « se mettre à dos » nos autorités et services techniques.

Copie pour information à quelques ingénieurs et architectes de Payerne

